



La Praz, le 21 novembre 2022

Feu vert pour le parc éolien Mollendruz après la décision du Tribunal fédéral

Une étape majeure pour Énergie Naturelle Mollendruz SA (ENM SA): le Tribunal fédéral a rejeté intégralement tous les recours contre l'approbation du plan d'affectation pour le parc éolien Mollendruz. Ainsi, les travaux pour déposer la demande de permis de construire peuvent définitivement commencer.

Le parc éolien Mollendruz situé sur le haut plateau à l'est du Col du Mollendruz, prévoit l'implantation de douze éoliennes d'une puissance cumulée de 50 mégawatts. Il permettra une production d'électricité à partir d'énergies renouvelables de 100 à 112 gigawattheures par an, ce qui correspond à la consommation annuelle d'électricité d'environ 33 000 ménages. Par cet arrêt, le Tribunal fédéral confirme la décision du Tribunal administratif cantonal du Canton de Vaud du 9 juin 2020 en rejetant intégralement tous les recours déposés contre le projet.

L'investissement total du projet s'élève à environ 90 millions de francs suisses. Pour le développement, la planification de projet, les clarifications juridiques, les processus d'approbation et la gestion de l'entreprise ENM SA, sept millions de francs suisses ont déjà été investis à ce jour.

La décision du Tribunal fédéral en faveur du parc permettra de déposer la demande de permis de construire pour mi-2023. La phase de construction du parc devrait commencer début 2025 et devrait durer environ deux ans. Dès 2027, le parc éolien produira de l'électricité d'origine renouvelable pour au moins 25 ans.

Contact:

Balthasar Brandner, Président du conseil d'administration ENM SA, +41 (0)58 319 41 21, balthasar.brandner@ewz.ch

www.energienaturelle.ch